

PROJET DE MARIAGE



Horaires Service Population

Tél : 01 30 91 37 11 / 01 30 91 37 16

Lundi – 8h30 à 12h / 14h30 à 17h30

Mardi – 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

Jeudi – 8h30 à 12h

Vendredi – 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

Samedi – 8h30 à 12h

LES RÈGLES À OBSERVER LE JOUR DE LA CÉRÉMONIE

Respect de l'horaire

Plusieurs cérémonies de mariages ont lieu durant la même journée.

Afin de garantir le bon déroulement des cérémonies :

Les futurs époux sont priés de se présenter quinze minutes avant l'horaire qui leur est réservé.

En cas de non-respect des horaires, la cérémonie de mariage ne sera pas célébrée.

Les mariages sont célébrés dans la salle des mariages au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville (un ascenseur est à disposition des personnes à mobilité réduite ou accompagnées d'enfants en poussette).

Accès et stationnement

Un emplacement est réservé devant l'Hôtel de ville pour le véhicule des époux.

En revanche, les autres véhicules devront se garer sur les places disponibles du centre-ville.

Parkings proches de la mairie : Voir plan en annexe

- Parking de la gare PSR (**2 heures gratuites**) / Place du 11 novembre 1918
- Parking Parc Jean Vauzelle / Rue Jean Cessou Zone - disque 1h30
- Parking du marché / Rue Henri Dunant Zone - disque 1h30

Les véhicules en stationnement gênant (sorties de véhicules, accès pompiers...) seront verbalisés ou mis en fourrière par la police municipale.

Sont interdits à l'intérieur de la mairie :

- Les animaux sont interdits hormis les chiens d'aveugles ou d'assistance
- Les lancers de pétales, riz, confettis...
- Les manifestations religieuses
- Les groupes de musiciens

Le non-respect de ces règles et les comportements de nature à troubler l'ordre public, entraîneront l'annulation de la cérémonie par l'Officier de l'état civil.

ORGANISATION ET PERSONNALISATION DE LA CÉRÉMONIE

Musique

La salle des mariages dispose d'une installation sonore.

Vous pouvez demander, au moment du dépôt de votre dossier, à ce qu'une musique particulière soit diffusée au moment de l'entrée des mariés ou à la fin de la cérémonie.

Attention : Les groupes de musiciens ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la mairie.

Echanges de vœux, d'alliances et/ou lecture d'un texte

Si vous souhaitez échanger des alliances, il convient d'en informer l'officier d'état civil avant la cérémonie.

Photographies et Films

La prise de photos est d'images est autorisée dans l'enceinte de la mairie.

Location de salle

Si vous souhaitez louer la salle « Espace des Habitants », nous vous invitons à vous rapprocher de la :

Direction de la vie associative — Tél. 01 30 91 36 52

DOSSIER DE MARIAGE

Attention : Pour pouvoir fixer la date de la cérémonie, les futurs époux doivent déposer un dossier au minimum deux mois avant la date envisagée
L'heure de la célébration est fixée par l'officier d'état civil, en accord avec les futurs époux le jour du rendez-vous ; il est impératif de
ne pas prendre d'engagement de réservation auprès d'un prestataire avant le dépôt du dossier en Mairie.

Le mariage peut être célébré sur
la commune du lieu de domicile des futurs époux
ou sur la commune du domicile des parents.

➤ JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ :

Les futurs époux doivent présenter leur pièce d'identité + photocopie (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour).

➤ JUSTIFICATIFS DE DOMICILE :

Le mariage civil est obligatoirement célébré dans la commune de domicile ou de résidence de l'un(e) des futur(e)s époux(es) ou dans la commune du domicile de l'un de ses parents.

Chaque futur époux apporte la preuve de son domicile au moyen d'un justificatif original (+ photocopie) de moins d'un an établi obligatoirement à ses prénom et nom.

- Avis d'imposition ou de non-imposition (impôt sur le revenu, taxe d'habitation)
- Quittance (ou échéancier) d'électricité ou de gaz, l'attestation de contrat seule n'étant pas recevable
- Quittance de loyer (d'un gérant professionnel)
- Attestation d'assurance habitation
- Facture de téléphone fixe.

➤ LES TÉMOINS :

Les témoins doivent être majeurs le jour du mariage. Ils sont au minimum 2 et au maximum 4. Nous vous demandons d'indiquer lisiblement sur l'imprimé (joint au dossier) nom, prénom, profession et domicile exacts de vos témoins, et nous vous prions de joindre obligatoirement la photocopie de leur pièce d'identité.

➤ LES COPIES D'ACTES DE NAISSANCE :

Les futurs époux doivent remettre une copie intégrale de leur acte de naissance qui devra être datée de :

- Moins de 3 mois pour les futurs époux de nationalité française au jour du dépôt du dossier,
- Moins de 6 mois pour les futurs époux de nationalité étrangère au jour du dépôt du dossier.

NB : - Vous êtes veuf(ve) : copie intégrale de l'acte de décès du conjoint ou de son acte de naissance portant la mention du décès.
- Vous êtes divorcé(e) : la mention du divorce doit obligatoirement figurer en marge de votre acte de naissance.
- Vous avez des enfants en commun : copie intégrale des actes de naissance des enfants et copie du livret de famille.

➤ POUR LES FUTURS ÉPOUX DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE :

Il convient de fournir :

- Certificat de coutume de moins de 3 mois, en langue française, délivré par le consulat du pays étranger en France
- Certificat de célibat ou de non remariage, daté de moins de 6 mois, délivré par l'autorité compétente dans le pays étranger lorsque la législation du pays le prévoit
- Copie intégrale de l'acte de naissance, datée de moins de 6 mois, délivrée par l'autorité compétente en matière d'état civil dans le pays étranger

➤ POUR RÉFUGIÉS ET APATRIDES :

L'Office Française de Protection des Réfugiés et des Apatrides vous délivre un extrait conforme à votre certificat de naissance, valable durant 3 mois.

OFPPA Division Protection – 201 rue Carnot – 94136 FONTENAY SOUS BOIS Cedex – Téléphone : 01 58 68 10 10 – Télécopie : 01 58 68 19 77

➤ Présence d'un interprète

Pour toute personne de nationalité étrangère qui ne maîtrise pas la langue française, la présence d'un interprète assermenté est obligatoire le jour de la célébration du mariage.

➤ Vous êtes sous curatelle ou tutelle

La personne protégée par une mesure de curatelle peut se marier avec autorisation du curateur ou, à défaut, du juge.

MARIAGE CIVIL - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ÉPOUX(SES)

ÉPOUX / ÉPOUSE (rayer la mention inutile) : NOM : Prénom(s) : Né(e) le : / / à Adresse complète : Profession : Nationalité : Téléphone : NOM DU PÈRE : Prénom : Profession : Adresse complète : NOM DE LA MÈRE : Prénom : Profession : Adresse complète : Êtes-vous ? ☐ Célibataire ☐ Veuf (ve) ☐ Pacsé(e) Date du PACS : / / ☐ Divorcé(e) Date du jugement : / /	ÉPOUX / ÉPOUSE (rayer la mention inutile) : NOM : Prénom(s) : Né(e) le : / / à Adresse complète : Profession : Nationalité : Téléphone : NOM DU PÈRE : Prénom : Profession : Adresse complète : NOM DE LA MÈRE : Prénom : Profession : Adresse complète : Êtes-vous ? ☐ Célibataire ☐ Veuf (ve) ☐ Pacsé(e) Date du PACS : / / ☐ Divorcé(e) Date du jugement : / /
---	---

Avez-vous des enfants communs ? ☐ OUI ☐ NON <i>Si OUI, Combien :</i> Établirez-vous un contrat de mariage ? ☐ OUI ☐ NON <i>Si OUI, Nom du notaire : Date et signature du contrat : / /</i> Adresse complète de l'office notarial : Echangerez-vous des alliances ? ☐ OUI ☐ NON Nombre d'invités prévus :	
--	--

Nous nous engageons à fournir, en cas de modification d'état civil intervenue après le dépôt de dossier de mariage, une copie intégrale d'acte de naissance au Service des Population, et ce avant la cérémonie. Certifions sur l'honneur, l'exactitude des renseignements figurant sur l'ensemble de ces documents. À : Le : / / SIGNATURE DU DÉCLARANT : SIGNATURE DU DÉCLARANT :	
---	--

LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE

Les témoins doivent être âgés de plus de 18 ans, comprenant et parlant la langue française.

Veuillez joindre une photocopie de leur pièce d'identité.

2 témoins minimums – 4 maximums

Témoin 1	Témoin 2
Nom :	Nom :
Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :
.....	
.....	

Témoin 3	Témoin 4
Nom :	Nom :
Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :
.....	
.....	

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Fournir pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de moins d'un an au nom de l'hébergeant

Je soussigné(e) Monsieur / Madame

Né(e) le : / /

à :

Déclare sur l'honneur héberger à mon domicile : Monsieur / Madame

né(e) le : / /

à :

Depuis le : / /

à l'adresse suivante :

Fait à, le / /

Signature :

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Fournir pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de moins d'un an au nom de l'hébergeant

Je soussigné Monsieur / Madame,

Né(e) le : / /

à :

Déclare sur l'honneur héberger à mon domicile : Monsieur / Madame,

né(e) le : / /,

à :

Depuis le : / /,

à l'adresse suivante :

Fait à, le / /

Signature :

